



**CHATEAU SUR EPTÉ**  
**Les Bordeaux de St Clair**

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 2 avril 2021**

L'an deux mil vingt et un le 2 avril à 20 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Château-sur-Epte, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Nathalie CAILLAUD, Maire.

Etaients présents :

MM Martial RAGEL, Gilles TOUTAIN adjoints.

Mmes Marie-Christine CARAYRE, Virginie DELAFOSSE CUDORGE, Virginie PROVIN, Mme Corinne COULIBALY conseillères.

Mrs, Patrick GARCES, Gille LECOMTE, Didier LETANG, Steve HAMELIN, conseillers.

Etaients absents :

M. Bruno MUZZULINI, Laurence THIERRY (donne pouvoir à M. Gilles TOUTAIN), Stéphanie THESE (donne pouvoir à Mme Virginie PROVIN)

Virginie DELAFOSSE-CUDORGE a été élue secrétaire de séance.

Signature du registre par les membres du Conseil Municipal présents.

Mme le Maire demande **que** deux points soient ajoutés à l'ordre du jour : modification des statuts de la Communauté de Communes – prise de la compétence mobilités et modification à la marge de certains articles et approbation du pacte de gouvernance de la Communauté de Communes du Vexin Normand.

Nous passons à l'ordre du jour :

**Modification des statuts de la Communauté de Communes – prise de la compétence mobilités et modification à la marge de certains articles**

Vu l'avis de la Commission Mobilités/Transports Scolaires du 2 février 2021 ;

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 4 février 2021 ;

Vu la délibération n°2021032 du Conseil communautaire en date du 18 février 2021 approuvant la prise de compétence Autorité Organisatrice de Mobilité ;

**Le Conseil Municipal de Château sur Epte décide :**

- D'approuver la modification des statuts communautaires telle que définie à l'article 4.3.2 de ceux-ci, à savoir la prise de la compétence Autorité Organisatrice de Mobilité, remplaçant la compétence Transports scolaires initiales avec les éléments de nuances suivants :
  - *Ne pas demander le transfert du bloc « transports » de la Région à savoir transports scolaires, transport à la demande et transport régulier*

- A l'inverse, prendre le transfert du bloc « Mobilités » comprenant, la Mobilité Active (Vélo...), la Mobilité Solidaire, le Covoiturage et autopartage ;
- D'approuver la modification des articles 6.1, 6.3, 8.12 et 10 (modifications en rouge) ;

Pour : 13 voix

### Approbation du pacte de gouvernance de la Communauté de Communes du Vexin Normand

La Communauté de Communes du Vexin Normand et ses communes membres sont attachées, à travers un pacte de gouvernance, à définir, rappeler et mettre en œuvre une gouvernance qui puisse garantir la transparence, la représentativité de chaque commune et la recherche du consensus dans le processus décisionnel.

Le pacte de gouvernance est ainsi un nouvel élément cadre qui permet de synthétiser et de réaffirmer des principes et 6 valeurs fortes applicables et appliqués au sein du Vexin Normand, à savoir :

- La solidarité
- L'équité
- La subsidiarité
- La proximité
- La démocratie participative
- Le développement durable

Vu l'avis du Bureau Communautaire du 3 décembre 2020 ;

Vu l'avis de la 4<sup>ème</sup> Commission Solidarité/Soutien.Mutualisation tenue le 7 décembre 2020 ;

Vu l'avis de la 2<sup>ème</sup> présentation faite sur ce point en Conférences des Maires du 10 décembre 2020 ;

Vu la délibération N°2020132 de la Communauté de Communes approuvant le pacte de gouvernance ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Château sur Epte décide d'approuver le pacte de gouvernance communautaire (2020-2026) de la Communauté de Communes du Vexin Normand.

Pour : 13 voix

Madame le Maire donne la parole à M. Patrick GARCES en charge des budgets

### Budget commune – Compte administratif 2020 et affectation des résultats

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif de la commune de l'exercice 2020 présenté par M. Patrick GARCES (Mme le Maire s'étant retirée au moment du vote)

Résultats 2020	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	446 717.78	464 370.00
Investissement	95 963.12	72 482.23

Il en ressort :

Un excédent de **98 682.76 €** en fonctionnement

Un déficit de **10 314.11 €** en investissement

Soit un excédent réel de **88 368.65 €**

Décide d'affecter :

Au compte 1068 : **10 314.11 €** pour financer le déficit d'investissement

Au compte 001 : **10 314.11 €** pour financer l'investissement

Au compte 002 : **88 368.65 €** pour financer le fonctionnement

Pour : 12 voix

#### Vote des taxes 2021

M. Patrick GARCES rappelle que la suppression de la taxe d'habitation est compensée par le transfert de la part départementale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) aux communes. Ce transfert suppose que celles-ci délibèrent en 2021 sur la base d'un taux de référence égal à la somme du taux communal fixé par l'assemblée délibérante municipal et du taux départemental de RFBP de 2020 dans le respect des règles de plafonnement.

Le taux de la TFPB pour 2021 est donc de 21.38 % (commune) + 20.24 % (département) = 41.62 %

Sur proposition de Mme le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reconduire sans augmentation le taux communal de TFPB de 2020 soit 21.38 %, sachant que le taux de la Taxe des Ordures Ménagères (TEOM) passera en 2021 de 13.95 % à 17.39 % afin de rétablir l'équilibre financier du budget du SYGOM.

Taxes	Taux votés %	Bases d'imposition Prévisionnelles 2021	Produits correspondants
foncière (bâti) TFPB	41.62	305 400	127 107
foncière (non bâti) TFPNB	39.03	23 600	9 211
		<b>Produit fiscal attendu</b>	<b>136 318</b>

Pour : 13 voix

#### Vote des subventions 2021

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré, d'allouer des subventions aux associations suivantes :

- Association Combattants Guerre Saint Clair	200 €
- Union nationale combattants Buhy	100 €
- Union Cant Sapeurs-Pompiers Ecos	100 €
- Ecole de jeunes sapeurs-pompiers Ecos	100 €
- Jeunes diplômés (Bac 50 € - Brevet des collèges 40 €)	500 €
- Héritage historique	300 €
- BTP – CFA	140 €
- SOS Toutou	160 €

Pour : 13 voix

#### Budget commune – vote du budget primitif 2021

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif de la commune de l'exercice 2021, équilibré en dépenses et en recettes :

- Fonctionnement	511 483.65 €
- Investissement	668 683.78 €

Pour : 13 voix

## Budget eau – vote du compte administratif 2020 et affectation des résultats

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif du budget de l'Eau de l'exercice 2020 présenté par M. Patrick GARCES (Mme le Maire s'étant retirée au moment du vote)

Résultats 2020	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	79 482.78	65 395.55
Investissement	00	00

Il en ressort :

Un excédent de **108 596.53 €** en fonctionnement

Un excédent de **32 637.75 €** en investissement

Soit un excédent réel de **141 234.28 €**

Décide d'affecter :

Au compte 001 : **32 637.75 €** pour financer l'investissement

Au compte 002 : **108 596.53 €** pour financer le fonctionnement

Pour : 12 voix

## Budget eau – vote du budget primitif 2021

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif de la commune de l'exercice 2021, équilibré en dépenses et en recettes :

- Fonctionnement	<b>173 577.47 €</b>
- Investissement	<b>36 637.75 €</b>

Pour : 13 voix

## Divers

Un avis d'appel à projets a été lancé afin d'étudier la faisabilité de logements en « résidence autonome pour les seniors ».

Le 18 mars 2021 une rencontre a eu lieu en mairie avec les membres de l'Association « Héritage Historique » afin que ces derniers présentent leur projet de restauration et d'avenir du château. Les membres de l'Association proposent au conseil municipal une visite sur place quand les conditions sanitaires le permettront.

Comme il avait été convenu avec Mme Annie Sintive lors de l'achat de la parcelle des Marais, une plaque a été posée le 26 mars 2021 en mémoire de son grand-père M. Raoul Gallois qui a été maire de Château sur Epte de 1944 à 1959. Mme Sintive remercie le Conseil Municipal.

Dans le cadre du plan de relance, l'état met à disposition une enveloppe pour accompagner les communes vers une meilleure connaissance et un meilleur entretien des ouvrages d'art. La société CEREMA s'est vu confier le pilotage du programme national ponts.

Cette offre d'ingénierie est totalement gratuite. La commune de Château, concernée par le pont en direction de St Clair Sur Epte, s'est inscrite afin d'évaluer l'état de santé de l'ouvrage. Nous attendons la visite du bureau d'études.

Mme le Maire remercie Nadine pour l'aide apportée aux seniors lors de leur prise de rendez-vous pour la vaccination Covid 19.

Naissances :

Faustine LEVACHER (fille de Laura Thévenet) le 3 mars 2021

Lyvan FULRAD-MARBIN le 16 mars 2021.

La séance est levée à 23 h 15